

M2 droit notarial, DJCE, passerelles...

Par **TeddyPicker**, le **25/10/2007** à **19:59**

Bonjour,

Je suis étudiant en M1 à Nancy et j'ai toujours hésité entre M2 Droit notarial et un M2 DJCE. Je me suis donc inscrit en M1 DPGSC après avoir lu sur le site du DJCE qu'il était également possible d'avoir une maîtrise de droit notarial pour y entrer. javascript:emoticon(':')

J'ai donc choisi des matières plutôt en rapport avec le droit notarial, à savoir, Successions, Contrats civils et commerciaux et Droit fiscal et TD et, Procédure civile et voies d'exécutions, droit de l'urbanisme et DIP en options.

Or, il se trouve que je commence à avoir des doutes et de m'intéresser de plus en plus au DJCE. javascript:emoticon(':roll:')

Je me demande donc si mes choix du premier semestre ne vont pas me pénaliser (surtout l'absence des Procédures collectives) et s'il faut que je procède à un changement de mes matières pour le second semestre ou dois-je conserver mes choix afin d'assurer une certaine cohérence dans mon parcours et mes choix de matières, sachant que je n'exclus pas de postuler pour un M2 notarial. javascript:emoticon('?:') javascript:emoticon('?:')

Voici les matières que j'ai choisies pour le second semestre :

- Libéralités et régimes matrimoniaux (TD).
- Fiscal 2 (TD).
- Droit commercial Finances (TD).
- Droit rural.
- Droit commun du bail et de la construction.
- DIP 2.

Dois-je reprendre des matières telles que droit de la consommation, de la distribution, droit pénal des affaires, droit des assurances,... ? javascript:emoticon('?:')

C'est un véritable casse tête je m'en rends bien compte. javascript:emoticon(':x')

J'attends vos conseils et vos avis et surtout merci d'avance !!!!

Par **Olivier**, le **25/10/2007** à **20:51**

Je trouve que tu as fait un assez bon compromis entre les deux master que tu envisages...

En plus comme ça tu me subiras en TD au 2e semestre en régimes matrimoniaux c'est cool ^^

Par **mathou**, le **25/10/2007** à **21:01**

Jeeecy te répondra sans doute, il a fait le DJCE l'an dernier.

Mais un ami a fait un M2 droit privé général, l'école d'avocats, et est au DJCE cette année, donc le choix des matières n'est pas significatif je pense.

Par **jeeecy**, le **26/10/2007** à **10:06**

dès lors que tu fais les 2 semestres de fiscal avec TD et que le reste des matières est de droit privé, tu peux faire sans soucis le DJCE

;)

et c'est un très bon choix Image not found or type unknown

Par **TeddyPicker**, le **26/10/2007** à **14:27**

Ok merci pour ces réponses..encore faut-il que je mette à travailler sérieusement si je veux
être pris!!! ça c'est une autre histoire! lol Image not found or type unknown